

Flash phytosanitaire du 15 septembre 2023 – Grandes cultures

Actualités principales

Colza

Altises et limaces

→ FT Agridea 6.61-67

Le vol principal des grosses altises n'a toujours pas véritablement débuté. Les premiers coléoptères ont été observés dans les cuvettes jaunes et des morsures sont visibles sur les feuilles (photo 1), mais la moyenne des captures du réseau romand reste faible. Les petites altises font également ou ont fait leur apparition localement.

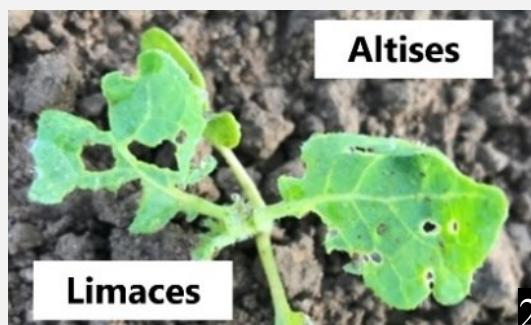
Le colza est sensible aux attaques d'altises adultes du stade cotylédons jusqu'au stade 2 à 4 vraies feuilles. Les parcelles sur lesquelles tout ou partie des plantes n'ont pas dépassé les stades sensibles et/ou la croissance n'est pas vigoureuse sont à surveiller de près.



Le seuil d'intervention officiel est : stade cotylédons avec plus de 50% des plantes atteintes de plusieurs morsures (min 25% de la surface de la feuille touchée).

Mais ce seuil est valable seulement sur des cultures à développement difficile. Il convient plutôt d'évaluer si la culture est en danger :

- Est-ce que les cotylédons ou premières feuilles du colza sont fortement défoliés ?
- Y a-t-il un nombre suffisant de plantes vigoureuses au m² (> 25pl/m²) ?
- Les plantes sont-elles bloquées dans leur croissance (sol croûté, phytotoxicité) ou montrent-elles des signes de bon développement comme des morsures déjà cicatrisées (photo 1) ?



Attention à ne pas confondre les dégâts de **limaces** et altises (photo 2). Le colza reste sensible aux limaces jusqu'au stade 3 à 6 feuilles (voir bulletin n°7). Les pluies actuelles leur sont favorables. A surveiller.

Important : Le traitement contre l'altise adulte ne permet pas toujours d'éviter les dégâts d'hivernage causés par les larves; le vol et la ponte des adultes s'étendant sur une longue période. Un traitement sur les larves lors des températures fraîches de fin octobre à mi-novembre, est souvent plus efficace (voir graphique page suivante).

De plus, seuls des produits à base de pyréthrinoïdes sont applicables et ceux-ci sont très sensibles à l'apparition de résistances (expériences en Allemagne, en France et au Royaume-Uni), c'est pourquoi il faut les utiliser avec parcimonie, c'est-à-dire ne faire qu'un seul traitement en automne si possible. Avant une intervention insecticide, ne pas oublier de sortir du programme « Non-recours aux produits phytosanitaires » et de demander une autorisation de traitement. Le produit Karate Zeon a la distance la plus faible par rapport à un cours d'eau (20m) contre les risques de dérive. Laisser un **témoin non traité** (largeur d'une demi-barre ou d'une barre sur 10-15 m long). Respecter toutes les conditions d'application visant à **protéger les eaux contre la dérive et le ruissellement**.

Désherbage de rattrapage

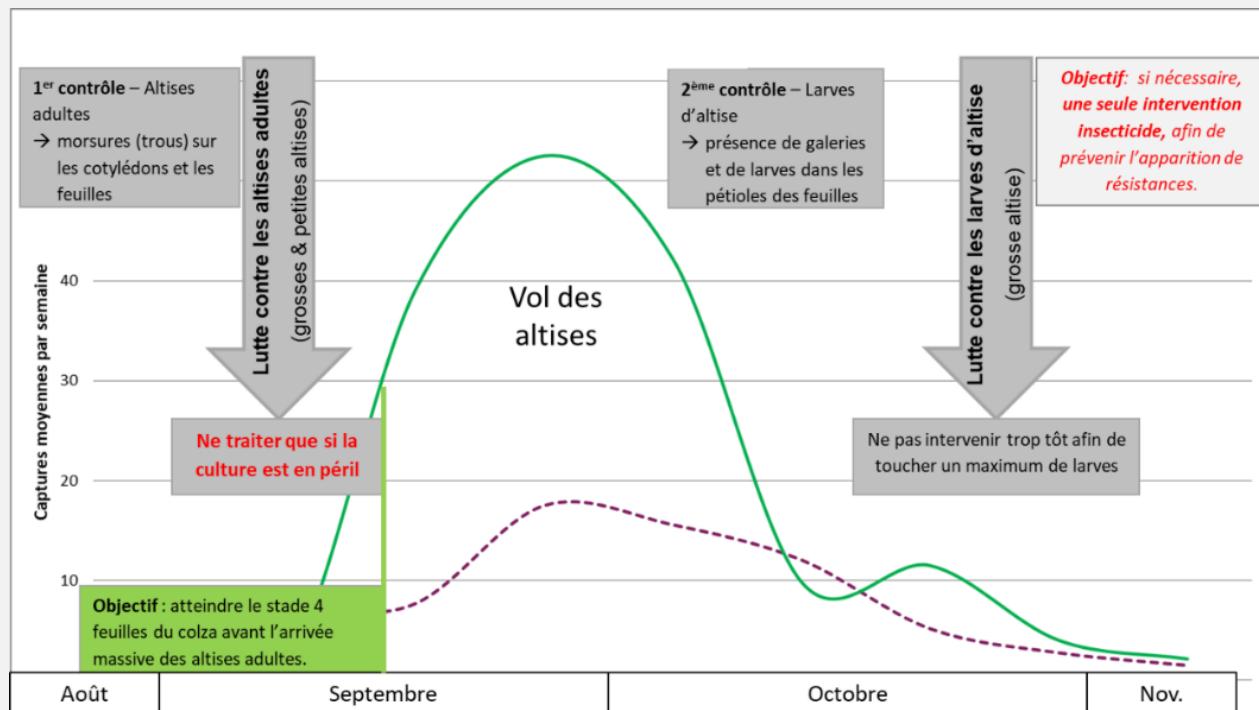
→ FT Agridea 6.31-32

Les conditions plutôt sèches qui ont prévalu à de nombreux endroits peu après le semis ont potentiellement réduit localement l'efficacité des herbicides racinaires, d'où des levées parfois importantes de chénopodes, renouées, amarantes, etc. Bien que toutes ces adventices soient gélives, elles peuvent dans certains cas exercer une concurrence certaine avant l'hiver. Hormis le sarclage quand les conditions le permettront, les possibilités de rattrapage sont très limitées. Un rattrapage s'avérera souvent inutile car les précipitations actuelles permettront d'une part aux herbicides d'agir encore partiellement et d'autre part au colza de devenir concurrentiel.



Par endroit, les repousses de céréales peuvent être nombreuses. Si elle est jugée nécessaire (plus de 10 repousses par m²), la lutte avec des graminicides spécifiques est à faire en conditions poussantes, avant que le colza ne soit trop couvrant. La substance active propyzamide (Kerb Flo) offre une alternative intéressante, notamment lorsque l'agrostide jouet du vent ou le vulpin des champs sont résistants aux herbicides des groupes de résistance A et B. Cet herbicide racinaire est à appliquer le plus tard possible en automne sur sol humide et froid (<5°C).

Graphique vol des altises



Maïs

Chrysomèle des racines

→ FT Agridea 5.65-66

La chrysomèle des racines du maïs est classée parmi les organismes nuisibles particulièrement dangereux, au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection des végétaux (OPV; RS 916.20). Elle est donc soumise à la **lutte obligatoire**. La principale mesure consiste à interdire, dans un rayon de 10 km autour du lieu de la capture la culture du maïs en 2024 sur les parcelles où du maïs est cultivé cette année. La carte des zones délimitées 2024 sera disponible **dès mardi 19 sept.** sur le portail cartographique (thème : Agriculture ; couche : Organismes nuisibles réglementés) <https://map.geo.fr.ch/default.htm?share=56b65ee8-8a59-45aa-b6a6-210b468c952e>. Tous les districts sont concernés, sur la totalité ou une partie de leur territoire. La Gruyère et la Singine sont les districts les moins touchés.

Céréales d'automne

Semis d'orge

→ FT Agridea 2.23

Les semis d'orge ne devraient pas être réalisés avant le 1^{er} octobre, afin d'éviter les derniers vols des pucerons qui transmettent la jaunisse nanisante (JNO). La destruction des repousses avant la levée des nouveaux semis permet aussi de réduire le risque de transmission du virus.